

Formation au nouveau BPJEPS Educateur Sportif des Activités Gymniques

Une session de formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité Educateur Sportif, mention Activités Gymniques débutera le **4 septembre 2017**.

Un nouveau BPJEPS

Diplôme de niveau IV, il confère à son titulaire la qualité professionnelle pour :

- Encadrer en autonomie et en sécurité tout public dans les activités gymniques
- Encadrer et conduire des actions d'animation dans les activités gymniques acrobatiques ou en gymnastique rythmique, jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale.

Le CIFF

Organisme de formation habilité par la DRJSCS d'Ile de France, le CIFF a formé depuis 2001 plus de 250 Brevets d'Etat dans le domaine des activités Gymniques. Il est habilité depuis avril 2007 à organiser les formations BPJEPS. Plus de 220 stagiaires ont été diplômés.

Le BPJEPS au CIFF

Options proposées :

Activités Gymniques
Acrobatiques
(GAF, GAM, TR, TU, GAc)

OU

Gymnastique
Rythmique

Déroulement de la formation

La formation BPJEPS se déroule en alternance **du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018**.

Les cours se déroulent en semaine le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 15h00, et sur certaines vacances scolaires sous forme de stage (voir ruban pédagogique)

Les périodes d'alternance se font en soirée, le mercredi, le week-end et durant les vacances scolaires.

Les lieux de formation sont : Paris, Puteaux, Saint Cyr l'Ecole, La Celle-St Cloud, Thiais,

Ordinateur portable indispensable !

Publics encadrés en alternance

Les stagiaires devront mettre en place deux cycles d'animation et un cycle d'entraînement parmi les activités suivantes : GAF, GAM, GR, Trampoline, Tumbling, Gym Acrobatique, Babygym, Aérobie, Teamgym.

Volumes horaires en formation initiale

option	Volume horaire en centre de formation	Volume horaire en alternance	Volume hebdomadaire en face à face pédagogique conseillé
AG Acrobatiques	680h	600h dont 500h en face à face pédagogique	13h 4h en animation 4h en initiation 5h en compétition *
Gymnastique Rythmique	620h		

* Groupe de 1^{er} niveau compétitif

Contenus de formation

Le BPJEPS s'articule en 4 Unités capitalisables. 3 modules de formation sont mis en place :

MODULE Projet UC 1 / 2

Préparer, conduire et évaluer un projet dans sa structure

- Communication
- Projet d'animation promotionnel
- Cadre institutionnel
- Cadre réglementaire
- Méthodologie de projet
- Caractéristiques des publics

135 heures

AMODULE Animation UC 3

Animer tout public sur toute activité gymnique

- Préparation et conduite de séance d'animation : Baby-gym, gym urbaine, gym senior, activités acrobatiques, activités gymniques d'expression, aérobic, ...
- Connaissances théoriques
- Conception d'un cycle d'animation

200 heures

MODULE Entraînement UC 4

Entraîner en compétition dans l'option choisie

- Conception d'un cycle d'entraînement
- Conduite de séance
- Connaissances techniques
- Sécurité et réglementation des activités compétitives en AGA (Gymnastique masculine et féminine, Trampoline, Tumbling, Gymnastique Acrobatique, Teamgym) ou en Gymnastique Rythmique.

**345 heures en AGA
285 heures en GR**

Ruban pédagogique prévisionnel

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
		Semaine 9 Stage AGA		Semaine 18	Semaine 22	Stage AGA Semaine 26				
Semaine 1	Semaine 5		Semaine 14	Stage AGA			Semaine 31	Semaine 35		Semaine 44 UC 3 & 4
Semaine 2	Semaine 6	Semaine 10			Semaine 23	Semaine 27			Semaine 40	
Semaine 3	Semaine 7	Semaine 11	Semaine 15	Semaine 19		Semaine 28	Semaine 32	Semaine 36	Semaine 41 UC 3	
		Semaine 12	Semaine 16	Semaine 20	Semaine 24	Semaine 28		Semaine 37	Semaine 42 UC 4	
Semaine 4	Semaine 8	Semaine 13	Semaine 17	Semaine 21	Stage AGA	Semaine 29	Stage AGA Stage GR Semaine 34	Semaine 38	UC 1 & 2	
						Semaine 30		Semaine 39	Semaine 43	

Semaine de cours
Lu, ma, je, ve : 9h-15h

Journée de stage
9h30-18h00

Epreuve de certification

Epreuve de rattrapage

vacances

Tests de sélection

1. Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

Définis par l'arrêté ministériel du 5 septembre 2016, ils servent à vérifier les capacités des candidats à suivre la formation. Détail des tests sur notre site : www.crifo-ffgym.com

Sont exemptés du test physique les candidats en possession des diplômes suivants : CQP FFG, animateur fédéral AGA ou AGE FFG, moniteur FFG, BF1A UFOLEP, BAF1 FSCF

2. TESTS COMPLEMENTAIRES définis par le Centre de Formation

→ Ils servent à identifier le niveau des candidats et leur projet professionnel

- **Epreuve écrite à partir d'une observation vidéo**
 - Etre capable de prendre des notes
 - Etre capable de résumer
 - Etre capable d'argumenter sur une problématique
- **Entretien sur son projet professionnel**
 - Etre capable de présenter oralement son parcours
 - Etre capable de démontrer son implication et sa motivation pour son projet professionnel
- **Décrire un exercice en utilisant la terminologie adaptée**
 - Etre capable d'utiliser une terminologie spécifique aux activités gymniques
 - Etre capable de citer les actions et les groupes musculaires concernés.

Les TEP et les TESTS COMPLEMENTAIRES se dérouleront le **lundi 10 juillet 2017 à Vélizy (lieu à confirmer)**

Convocation envoyée 15 jours avant la date des tests si réception du dossier d'inscription complet

→ Positionnement : Pour les candidats retenus à l'issue des tests, le positionnement permettant de définir le Parcours Individuel de Formation (PIF) aura lieu **le mardi 11 juillet** à Saint-Cyr l'Ecole (78).

S'inscrire

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans révolus au début de la formation (dérogation possible, sur demande motivée)
- Etre titulaire du diplôme de Premier Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication de la pratique des « activités gymniques »
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)
- Avoir une structure d'alternance pour effectuer son stage pédagogique.

Dossier d'inscription (téléchargeable sur le site : www.crifo-ffgym.com) à remettre au CIFF **avant le 31 mai 2017**

Frais d'inscription : 50 € (chèque à l'ordre du CIFF)

Les financements

→ **Salarié d'une structure publique ou privée** : plusieurs possibilités

- Congé Individuel de Formation (CIF)
- Compte personnel d'activité (CPA)
- Plan de formation
- Période de professionnalisation

→ *Se renseigner auprès de votre employeur*

→ **Jeune de moins de 26 ans ou de plus de 26 ans inscrit à Pôle Emploi** :

- Contrat de professionnalisation : contrat de formation en alternance

→ *Se renseigner auprès de l'OPCA du club*

→ **Pôle emploi / Mission locale** :

- Emplois d'avenir
- Aide individuelle à la formation

→ *Se renseigner auprès de la Mission locale*

Coût de la formation : 10,15 €/heure

BPJEPS
Activités Gymniques

Option Activités
Gymniques Acrobatiques

6902 €

BPJEPS
Activités Gymniques

Option Gymnastique
Rythmique

6293 €

Des allègements de formation sont possibles en fonction des cursus et diplômes des candidats

Nous contacter :

Responsable pédagogique : François Régis BRUNO 01 72 67 40 03 – 06 73 19 86 49 francoisregbruno@orange.fr
Directeur administratif : François TARRETE 01 72 67 40 02 direction.ffg.crifo@orange.fr

Tous nos documents sont téléchargeables sur notre site
www.crifo-ffgym.com